

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-après :

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIV :

1. Lors d'une séance tenue le 9 mars 2026, le conseil a adopté le projet de règlement numéro **07-2026** modifiant le Règlement sur les permis et les certificats numéro 24-2024 afin de modifier certaines conditions de délivrance d'un permis ou d'un certificat ;
2. Une **assemblée publique de consultation aura lieu le 18 mars 2026 à 19h00**. Au cours de cette assemblée, le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le projet de règlement numéro **07-2026** ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets. L'assemblée se tiendra au 1371, rue du Centenaire à La Conception.
3. Le projet de règlement numéro **07-2026** ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement numéro **07-2026 peut être consulté** au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.laconception.qc.ca/reglements-durbanisme/>.

Donné à La Conception, ce 10 mars 2026.



Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité le 10 mars 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 10 mars 2026.



Josiane Alarie
Directrice générale et greffière-trésorière